

Août 2023

Ascaro

News



Dans ce numéro

- Un premier semestre positif sur les marchés financiers
- La Fondation de prévoyance Ascaro par rapport au marché
- Cuisine politique
- Nouvelle loi sur la protection des données
- Assemblée des délégués 2023
- Ascaro News : le dernier exemplaire imprimé !

Un premier semestre positif sur les marchés financiers

Durant le premier semestre, pratiquement toutes les catégories de placement ont progressé, malgré un vent contraire persistant sur le front de la conjoncture et de la politique monétaire mondiale. Le rebond général doit néanmoins être révisé dans un contexte plus large. 2022 a été l'une des plus mauvaises années boursières jamais enregistrées depuis très longtemps, pour les actions comme pour les obligations. En conséquence, les marchés ont démarré cette année boursière à des niveaux très faibles. De plus, la crainte d'une grave pénurie énergétique pendant l'hiver en Europe ne s'est pas matérialisée. La fin abrupte de la stratégie zéro Covid en Chine a eu un impact positif sur les marchés.

Le retour de l'inflation et son ampleur ont surpris de nombreux observateurs ainsi que les banques centrales. Toutefois, le revirement des taux d'intérêt atténue de plus en plus les effets de l'inflation. Les taux de renchérissement ont maintenant atteint un sommet. Néanmoins, l'inflation sous-jacente s'avère néanmoins extrêmement persistante. Les banques centrales ont maintenu le cap en ce qui concerne leur politique monétaire restrictive. Les courbes des taux d'intérêt se sont aplaties ces derniers mois, et parfois même, elles se sont inversées, tenant compte ainsi des risques accrus de récession.

Les marchés des actions en revanche semblent occulter les risques de réces-

sion. À un début en fanfare ont succédé la crise bancaire américaine, la reprise forcée du grand Credit Suisse par son concurrent l'UBS et l'engouement pour l'intelligence artificielle. Celui-ci a valu au secteur technologique, et notamment aux groupes à forte capitalisation, de gagner la faveur des investisseurs. Leur confiance a également été renforcée par le fait que la crise énergétique n'a pas frappé l'économie comme cela avait été redouté. Bien au contraire : un hiver clément et une baisse de la dynamique conjoncturelle ont entraîné une pression sur le cours du pétrole, le ramenant à son niveau de début 2022. En conséquence, les tendances inflationnistes s'estompent pour le moment.

Avec le revirement des taux au niveau mondial, une certaine pression est exercée sur les placements immobiliers indirects. Comme les taux d'intérêt en Suisse sont toujours relativement bas, les actions immobilières et les fonds immobiliers de ce pays se présentent très bien en comparaison internationale. Tandis qu'un certain ralentissement est perceptible sur le marché de la propriété du logement, le contraire se produit sur le marché locatif. Les ménages sont toujours plus nombreux à chercher un logement et les offres se raréfient. Du fait de l'adaptation des taux d'intérêt, des augmentations de loyer surviendront dès l'automne, qui sont codéterminées par le taux d'intérêt de référence.

Les placements d'Ascaro affichent fin juin 2023 un rendement de +2,77 pour cent. Le taux de couverture est de 110,5 pour cent. Si la stratégie de placements choisie, caractérisée par une part d'actions prudente et une proportion considérable de fonds immobiliers suisses, a permis de limiter les pertes l'année

passée, nous n'avons pas tout à fait pu suivre comme prévu, sous de nouvelles auspices, le rythme de l'évolution des valeurs par rapport aux indicateurs de référence publiés, au benchmark interne (+3,64 pour cent) ou à l'indice « Pictet LPP 2015-25 » proche de notre liste (+4,19 pour cent).



+2,77 %

Rendement



110,5 %

Taux de couverture

La Fondation de prévoyance Ascaro par rapport au marché

Pour la 18^e fois consécutive déjà, la « SonntagsZeitung » et la revue « Finanz und Wirtschaft » ont réalisé en collaboration avec la société de conseil Weibel Hess & Partner AG la comparaison globale des caisses de pension parmi 32 fondations collectives et institutions de prévoyance communes librement accessibles.

En plus de l'analyse des rendements des placements, des bonifications d'intérêts, des taux de conversion et d'autres indicateurs financiers des caisses de pension, un « Mystery Shopping » a également été effectué cette année,

lors duquel une offre de prévoyance pour une PME et ses employés a été demandée sous couvert d'anonymat.

Le rating des caisses de pension indique que la Fondation de prévoyance Ascaro, comme lors des évaluations comparatives précédentes, affiche des résultats qui sont bons, voire très bons, et qu'elle se classe parmi les meilleurs à de nombreux égards. Durant l'année de placement 2022, marquée par les crises géopolitiques et un changement d'ère dans le domaine de la politique monétaire, Ascaro a réalisé un rendement

des placements de -2,89 pour cent. Même négatif, ce rendement est le meilleur enregistré parmi l'ensemble des institutions ayant participé à l'évaluation. De plus, l'examen pluriannuel dans ce secteur confirme des résultats constamment solides, puisque nous figurons toujours parmi les cinq meilleurs.

Ascaro maintient la rémunération constamment élevée des capitaux d'épargne, ce qui est confirmé par sa place sur le podium. Autre fait réjouissant : Ascaro, qui est une institution « très

petite » par rapport aux autres, compte parmi les fondations affichant les plus faibles « frais administratifs par tête », ce qui est également une prouesse !

Les résultats du rating des caisses de pension confirment les organes responsables dans le travail qu'ils accomplissent dans une perspective de long terme dans l'intérêt des bénéficiaires et des entreprises affiliées. Le Conseil de fondation et la Direction poursuivront avec détermination la voie qu'ils ont empruntée avec succès.

Cuisine politique

Les rentes de la prévoyance professionnelle sont sous pression depuis un certain temps déjà en raison de l'allongement de l'espérance de vie et des fluctuations sur les marchés financiers. Le 17 mars 2023, le Parlement a adopté la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21), qui doit soulager le système grâce à différentes mesures et réduire la redistribution qui s'opère entre les personnes actives et les personnes à la retraite. La prévoyance professionnelle doit en outre être renforcée pour les personnes travaillant à temps partiel ou occupant plusieurs emplois. La réforme englobe concrètement les mesures suivantes :

- Réduction du taux de conversion à l'âge de référence de 6,8 à désormais 6,0 pour cent
- Renforcement du processus d'épargne
- Mesures de compensation pour la génération transitoire (15 années de naissance à partir de 50 ans)

Le référendum a été saisi avec succès contre la réforme adoptée par le Parlement. La votation populaire aura donc lieu en 2024. Les prestations de prévoyance d'Ascaro évoluent en majeure partie dans le domaine subobligatoire, c'est pourquoi la réforme aura moins d'influence que pour les institutions de prévoyance qui versent des prestations proches du cadre légal. Nous attendons avec impatience de voir comment la situation va évoluer ! Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site www.bsv.admin.ch.



Nouvelle loi sur la protection des données

Si l'on se réfère au portail PME de la Confédération suisse (www.kmu.admin.ch), la première loi fédérale sur la protection des données remonte à 1992. Depuis lors, la population suisse a intégré à son quotidien l'utilisation d'Internet et du smartphone et les réseaux sociaux, les services cloud ou l'Internet des objets sont de plus en plus populaires. Dans ce contexte, une révision de la loi sur la protection des données s'est imposée, qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Les entreprises suisses doivent s'adapter à la réglementation révisée, et les institutions de prévoyance n'échappent pas à la règle. D'une part,

la loi améliore le traitement des données personnelles et garantit parfois de nouveaux droits aux citoyennes et citoyens helvétiques. Elle doit d'autre part augmenter la compatibilité du droit suisse avec le droit UE, notamment avec le Règlement sur la protection des données (RGPD). Ces dernières semaines et ces derniers mois, nous nous sommes ainsi employés à satisfaire aux exigences de la nouvelle loi sur la protection des données. C'est pourquoi vous trouverez parfois sur notre site web et dans nos formulaires de nouvelle information sur la protection des données.



Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués annuelle s'est tenue à Berne le 10 mai 2023. En plus du compte rendu sur l'année 2022 et de l'aperçu de l'actualité des marchés financiers, Till Grünewald, responsable de la Maison des générations de Berne (Berner Generationenhaus), a présenté les conclusions du dernier Baromètre des générations, qui cherche à déterminer ce qui motive les jeunes et les moins jeunes. Un éclairage

politique et éthique a ainsi été porté sur des thématiques comme les différentes générations dans le monde du travail, les opportunités et les risques du mélange intergénérationnel, le vieillissement de la population en tant que question générationnelle, à la lumière des résultats de l'enquête. L'après-midi captivant s'est terminé par un apéritif qui a donné lieu à de nombreuses discussions intéressantes.

Ascaro News : le dernier exemplaire imprimé !

Il y a quelque temps, nous vous avons informé que pour la fin de cette année, nous basculerions entièrement au numérique le canal d'information d'Ascaro News, conformément à la tendance à la baisse de la demande pour les exemplaires imprimés. Avec ce numé-

ro, nous sommes ainsi arrivés au dernier exemplaire imprimé et nous vous prions, si vous ne l'avez pas encore fait, de vous abonner à notre newsletter électronique via notre site web : www.ascaro.ch. Facile et rapide !

ascaro
Vorsorgestiftung

Ascaro Vorsorgestiftung
Belpstrasse 37 | Postfach 562
3000 Bern 14
T +41 31 303 34 40
www.ascaro.ch

